

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
---  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Julien FORESTIER** Responsable de service au sein du Pôle proximité et environnement, à **M. David DRIEUX**, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement.

N° 26047

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 322-9 du Code général des collectivités territoriales, à **M. Julien FORESTIER**, Responsable du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des Services communaux, pour la signature des documents relatifs :

à tous les marchés publics inférieurs à 7 500 € HT du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des Services communaux.

**ARTICLE 2** En l'absence de son cas d'empêchement, **M. Julien FORESTIER**, délégué est nommé par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions, à :

– **M. David DRIEUX**  
– **M. Jean-Luc MAZEAU**.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.


**ARTICLE 4** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, ce 16 décembre 2024

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Julien FORESTIER Responsable de service au sein du Pôle proximité et environnement, à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 26047.pdf  
(.pdf, 156,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER

